

Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus – **Sos Disparus**

المفقودون DISPARUS
DISPARU المفقودون
المفقودين DISPARU المف
DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARUS
DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie

REVUE DE PRESSE

Novembre 2021

Table des matières

| | |
|--|----|
| Liberte-algerie- le 03 novembre 2021- La grève du Cnapeste diversement suivie | 3 |
| ELWATAN- 10 NOVEMBRE 2021 - Décès de Loucif Hamani, légende nationale et internationale de boxe : Merci champion !..... | 5 |
| Elwatan-14 NOVEMBRE 2021- Des navires de la Cnan toujours bloqués à l'étranger : Le syndicat dénonce le « bradage » du fleuron de la flotte nationale..... | 8 |
| liberte-algerie- 15 novembre 2021- Vers la création d'un front pour la libération des détenus..... | 11 |
| Elwatan-16 NOVEMBRE 2021- Le marché de l'emploi tendu malgré la reprise | 13 |
| Liberte-algerie- le 17 novembre 2021- Les paramédicaux paralysent les hôpitaux du pays | 15 |
| Liberte-algerie- le 18 novembre 2021- Suppression de l'examen de fin de cycle primaire .. | 17 |
| Algerie360- 23 novembre 2021- jusqu'à 20 ans de prison pour fermeture les sièges les administrations..... | 18 |
| Algerie360- 24 novembre 2021 - lutte contre la cybercriminalité : la justice persiste et signe | 20 |
| Liberte-algerie- le 25 novembre 2021- -FÉMINICIDES ET PRISE EN CHARGE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES- Amnesty appelle les autorités algériennes à agir en urgence..... | 21 |
| Liberte-algerie- le 28 novembre 2021- Un taux de participation de 35,97% aux élections des APC à la clôture des urnes | 23 |
| L'Expression- le 30 NOVEMBRE 2021- Des établissements paralysés-Le Cnapeste maintient la pression | 24 |

Liberte-algerie- le 03 novembre 2021- La grève du Cnapeste diversement suivie



En parallèle au débrayage, les cadres du syndicat se sont réunis, hier, pour préparer la réunion du Conseil national, prévue les 5 et 6 novembre prochains, qui décidera de la suite à donner au mouvement de grève.

Le mot d'ordre de grève des enseignants auquel a appelé le Syndicat national des personnels ternaies de l'éducation nationale (Cnapeste) a été diversement suivi, hier, au niveau national, alors que le ministère de l'Éducation évoquait, lui, un taux de suivi très faible. Contacté par Liberté, le secrétaire général du syndicat, Messaoud Boudiba, affirme que le taux de participation à la grève pour la journée d'hier variait de 50 à 95% dans les lycées, de 30 à 70% dans les collèges et de 3 à 25% dans les écoles primaires. "C'est un taux appréciable", a-t-il commenté. Comme d'habitude, le chiffre est contesté par le ministère de l'Éducation nationale qui a évalué le taux de participation à la grève à 3,6% à l'échelle nationale. "C'est le chiffre officiel", insiste une source du département d'Abdelhakim Belabed, qui a requis l'anonymat. Au-delà des taux de participation, l'action du Cnapeste s'inscrit dans le cadre du mouvement de protestation entamé par les fonctionnaires de l'éducation nationale depuis plusieurs mois.

Pour le secrétaire général du syndicat, le recours à la grève cyclique a été imposé par "le manque de volonté des autorités". "Nous avons effectivement eu des promesses, mais il n'y a rien de concret pour l'instant", regrette Boudiba. Ce dernier estime que même les promesses du gouvernement d'augmenter le point indiciaire et la révision à la baisse de l'Impôt sur le revenu global (IRG) pour porter à la hausse les salaires des fonctionnaires "n'apportent rien de concret". "(...) nous ne savons pas de quel ordre seront les augmentations et nous n'avons pas de délais précis" pour la concrétisation de ces promesses, a-t-il encore ajouté.

Comme beaucoup de syndicalistes de l'éducation nationale, Messaoud Boudiba estime qu'il y a une possibilité d'augmenter les salaires des enseignants en s'appuyant "sur les primes et indemnités" parce que la révision des statuts particuliers prendra du temps. C'est d'ailleurs là une des revendications de la majorité des syndicats reçus récemment par le ministre de l'Éducation nationale dans le cadre du dialogue engagé avec les partenaires sociaux.

Du côté du ministère, on garde le même cap : les syndicats "restent des partenaires importants" et le "dialogue continue", estime une source du ministère qui rappelle que son département n'a pas attendu la grève du Cnapeste pour discuter avec les

représentants syndicaux. En attendant la réponse du gouvernement, le syndicat continue son mouvement de grève. En parallèle, les représentants syndicaux se sont réunis, hier, dans les établissements, avant de se retrouver, aujourd'hui, au niveau de chaque wilaya. Le sort de ce mouvement de protestation sera définitivement connu lors de la réunion du Conseil national du Cnapeste les 5 et 6 novembre prochains. "C'est le Conseil national qui décidera de la suite à donner à la grève", appuie Messaoud Boudiba. Contrairement au Cnapeste, les autres organisations syndicales des fonctionnaires de l'éducation nationale préfèrent adopter une position plus conciliante. Tout en continuant de revendiquer de meilleures conditions salariales, elles évitent de recourir à la grève.

ELWATAN- 10 NOVEMBRE 2021 - Décès de Loucif Hamani, légende nationale et internationale de boxe : Merci champion !



Il était noble tel l'art qu'il pratiquait. Il était notre «greatest», notre champion. Une légende de la boxe algérienne. Le grand Loucif Hamani s'en est allé. Il est décédé mardi soir à 23h15, à la clinique Pasteur, à Vitry-sur-Seine, à Paris et ce, à l'issue d'une crise cardiaque. Il était atteint de la maladie de Parkinson. Il avait 71 ans.

Le nom de Loucif Hamani-dont la procédure de rapatriement est en cours depuis Paris et l'inhumation sera effectuée en son village natal d'Igoufaf (commune d'Aït Yahia, wilaya de Tizi Ouzou), est intimement et solidement lié et relié à l'art pugilistique algérien.

Il a marqué toute une époque, celle des années 1970, l'âge d'or de la boxe défendant les couleurs et hissant l'emblème national dans le concert des nations. Il était de la race des seigneurs. Il avait de qui tenir. Une prestance et majesté issues de famille. Le côté battant provient de sa mère et celui combattant de son père. Une généalogie, une extraction de graines de champions. Une force de frappe. Droitier et gaucher, il a gagné des titres et des médailles, mais pas en chocolat.

Champion d'Algérie (1969), médaille d'argent aux Jeux méditerranéens d'Izmir (Turquie), médaille d'or aux Jeux méditerranéens d'Alger (1975) et aux Jeux africains (1978), croisant les gants et le fer avec des adversaires redoutables, il sera champion d'Afrique des poids super-welters devant le Nigérian «Sea» Robinson, perdra contre l'Américain Marvin Hagler, ou encore remportera la fameuse victoire en dix rounds contre l'Américain Emile Griffith (1976).

Quand on rencontre Loucif Hamani, on découvre une force de la nature et... grandeur nature. Une force tranquille imposant le respect. Quand on lui serre la main, c'est une massive «pince», un étau. C'est son «poing» fort ! Le nez épaté, la coquetterie du pugilat, Loucif Hamani, sexagénaire et toutes ses... dents, jure avec la gérontologie. Alerté, il a de beaux restes, et de surcroît aucun cheveu blanc. Sinon, cette allure figée de son cou provoquée par la maladie de Parkinson tout comme son idole, le champion de boxe de tous les temps, Muhammad Ali.

Quand il évoque sa carrière, ses yeux brillent et pétillent. Son histoire ressemble à la chanson The Boxer de Simon & Garfunkel : «Je ne suis qu'un pauvre gars/bien qu'on ne raconte pas souvent mon histoire... ». Au nom de ma mère Ses références en boxe sont Chérif Hamia, son mentor. Il vénère Muhammad Ali pour le style et Rocky Marciano, pour la force de frappe.

Quand on discute avec Loucif Hamani, une relation amicale se tisse au fil de l'échange, vous êtes aussitôt adopté. Et il vous ouvre son cœur : « je suis au village d'Igoufaf, dans la commune d'Aït Yahia, en Grande Kabylie...

Ma regrettée mère (1916-2012) a eu sept mort-nés. Moi et mes deux sœurs, Kaïssa et Tounsia, avons survécu. Elle a failli devenir folle quand j'ai eu la rougeole. Mon père n'avait pas les moyens pour aller chez le médecin. Il était manoeuvre... Il partait à pied des mois à M'sila pour vendre du savon. C'était la guerre. Elle était une moudjahida (résistante contre le colonialisme français). Elle avait été condamnée à mort. Elle avait purgé deux ans de prison. Alors que j'étais très jeune...».

Loucif Hamani évoque ses parents avec tendresse surtout sa mère. Sa regrettée maman était son porte-bonheur. Elle accompagnait son fils de héros dans tous ses combats. Elle était fière de lui. Flash-bah : parti en France en 1954, puis en 1959, Loucif Hamani sera inscrit à 8 ans au Boxing Club de Choisy-Le-Roi (Val-de-Marne, Paris) sous les auspices de son coach Julien Teissonnières, son deuxième père.

Il aime à l'appeler «Le prof» par-ci, par-là. A 16 ans, premier combat amateur officiel, premier K.O, au premier round. «On m'avait prédit que j'allais devenir un futur champion. Mais je n'y croyais pas. Je voulais draguer les filles (rire). Mais Tessonnières venait et me prenait de force à l'entraînement. Quand je sortais tard, je dormais chez lui, à 78 km de Choisy-Le-Roi, à Orly. Mon père ne voulait pas que je boxe. Il voulait que j'aie un métier. Et je faisais l'école buissonnière. Moi et les études, cela fait deux...». Nous avait confié le regretté Loucif Hamani.

Représentant l'Amicale des Algériens en France, il sera champion d'Algérie en 1969. KO au premier round. Et il réitérera cela six fois. Au fil des ans, Loucif Hamani s'amendera en changeant de catégorie de poids. Mouche, cop, plume, léger, super léger, welter, super welter, et puis moyen.

A propos du match des JO de Munich en 1972, il n'a jamais oublié la victoire qu'on lui avait volée alors. «J'avais gagné la médaille d'or contre Alan Minter, mais on m'a relégué à la médaille d'argent. C'était le Septembre noir. Tous les Arabes ont été battus. Je voulais rentrer à Alger...». Carlos Monzon : « Hamani, un diable ! »

Le moment phare de sa carrière fut son grand combat au palais des sports à Paris contre le boxeur américain Emile Griffith (décédé le 23 juillet 2013), plusieurs fois champion du monde. «Si je boxe encore contre Loucif Hamani, je boxe gratuitement.» dirait-il. Il respectait Hamani.

Pour l'anecdote, le champion du monde des poids moyens, l'Argentin Carlos Monzon (décédé le 8 janvier 1995), avait demandé un sparring-partner. «Ramenez-moi Loucif !». Mais Carlos Monzon fera vite de déchanter : «Ramenez-moi un boxeur, pas un diable

!». En six rounds, Carlos Monzon n'a pu toucher une fois Loucif, il avait 22 ans. Delon, Belmondo, Halliday ses fans Du coup, le Tout Paris est en totale admiration pour ce jeune boxeur algérien. Les Alain Delon, Jean-Paul Belmondo, Annie Girardot, Marlène Jobert, Denise Fabre, Enrico Macias, Johnny Halliday, ou encore Sylvie Vartan. Il a même été acteur dans le film Juliette et Juliette (1974). «Amateur, j'étais mieux payé qu'un professionnel. J'étais comme une star de football actuelle. Le grand acteur Alain Delon me disait toujours : “Je suis prêt à t'aider”».

C'est lui qui a payé le voyage aux USA pour le combat contre Marvin Hagler. Il voulait organiser un Championnat du monde à Alger. Mais quelqu'un de haut placé à l'époque avait refusé. Alain Delon voulait que la recette soit versée aux nécessiteux. « Je l'ai revu récemment, il m'a dit : “Depuis que tu es parti, il n'y a plus de champion” ». ».

A propos du président Houari Boumediène, Loucif est laudatif : « Boumediène m'a toujours récompensé. Il m'aimait comme son fils. J'entrais dans son bureau comme dans un café. C'est lui qui m'a recruté comme fonctionnaire au ministère des Affaires étrangères. Il était content de moi quand je hissais le drapeau algérien. Après sa mort, on m'a mis aux oubliettes. Il y a des gens que je dérange. Il y a deux ans, on a eu un rendez-vous avec Mohamed Tahmi, ministre des Sports, pour un hommage à ma mère et mon jubilé à la salle Harcha, à Alger. Même la date avait été fixée. Le ministre avait donné son accord. Mais depuis, aucune suite. Silence radio... ».

La relève de Loucif Hamani est assurée par ses fils, Samir et Rachid qui a été trois fois champion d'Algérie (2006-2007-2009), Champion d'Afrique (Casablanca 2005) et Médaille d'or aux jeux méditerranéens (Pescara, Italie, 2009). Son rêve, c'était un grandiose jubilé-show. Merci champion !

Elwatan-14 NOVEMBRE 2021- Des navires de la Cnan toujours bloqués à l'étranger : Le syndicat dénonce le « bradage » du fleuron de la flotte nationale.

Le sort de quatre navires de la compagnie publique de navigation maritime détenus à l'étranger reste incertain. A l'exception du *Tamanrasset*, le *Timgad*, le *Tinzirene*, le *Gouraya* et le *Saoura* sont toujours bloqués en France, en Italie, en Espagne et en Belgique.

En dépit des déclarations rassurantes du ministre des Transports sur le règlement de la crise liée à la détention de cinq navires du pavillon national par les autorités portuaires française, belge, espagnole, et italienne, pour certains depuis le début de septembre dernier, pour d'autres depuis un mois, la situation reste inquiétante.

A l'exception du *Tamanrasset*, qui aurait obtenu le quitus pour quitter les eaux territoriales françaises, les quatre autres bateaux font face à l'intransigeance des autorités de sécurité maritimes, qui exigent non seulement le virement des salaires des marins embarqués (avec paiement des heures supplémentaires et congés), la mise en place de conditions de travail à bord adéquates avec un stock de vivres et du nécessaire pour une bonne hygiène de vie, mais aussi en matière de réparation de toutes les pannes et de constitution d'un stock suffisant de pièces de rechange.

En clair, aucun navire ne pourra quitter les ports sans mise en conformité avec la réglementation internationale maritime liée à la sécurité de navigation et au respect des droits socioprofessionnels des marins. Le *Tinzirene* devra faire le transbordement de colis très lourds, pour être mis sur un autre navire qui arrivera dès le début de la semaine, sans moyens électriques en raison de la défaillance d'un générateur. Une opération à la charge de l'armateur, qui sera dans l'obligation de louer deux autres générateurs, au prix de 40 000 euros par 12 heures d'activité.

Une situation qui pose inéluctablement le problème de négociation des chartes-parties avec l'affréteur allemand, qui a obtenu les meilleurs navires, le *Tinziren* et surtout le *Timgad*, pour 10 050 dollars la journée et non pas 1050 dollars comme annoncé par erreur, alors que la moyenne des prix tourne actuellement autour de 25 000 dollars par jour.

Dans une lettre adressée aux plus hautes autorités, juste après la visite «inopinée» du ministre des Transports, Aïssa Bekkai, au siège de Cnan-Nord, à Alger, la semaine dernière, le secrétaire général du syndicat des travailleurs de la Cnan-Nord et président du comité de participation de l'entreprise, Khiri Bensouna, a indiqué que le débat avec le ministre a porté essentiellement sur «*les solutions à apporter en matière de déblocage et d'évitement d'éventuels nouveaux blocages de navires*».

Il précise que *«la présence du ministre, au premier rang, ne nous a pas permis de faire état des nombreuses et croissantes irrégularités. Et ce, eu égard aussi au fait que les pouvoirs publics aient apporté leur soutien financier pour débloquer les navires retenus à l'étranger»*. Le représentant des travailleurs exprime son regret, en disant : *«Malheureusement le Timgad, fleuron de la compagnie, n'a pas eu cette chance. Il a été lamentablement bradé à l'affréteur pour une exploitation d'une durée minimale de 5 ans (durée de renouvellement des certificats) sans aucun bénéfice pour la compagnie. Dans quel état sera-t-il le jour de sa remise ?»*

Le syndicaliste relève que les raisons invoquées par les responsables sont les dettes et les pénalités, mais *«il s'avère qu'aucune enquête de la brigade économique n'a été ouverte alors que cette situation fragilise le patrimoine de l'Etat»*.

«Pertes colossales»

Dans sa lettre, Bensouna évoque le cas du navire *Tinzirene* et écrit : *«Il est regrettable que les cadres concernés n'aient pas porté plainte contre l'affréteur pour la piètre qualité du fuel embarqué et responsable des défaillances du moteur principal, occasionnant des travaux très onéreux. Le navire a été mis en off hire et a généré des gains supplémentaires au profit de l'affréteur et au détriment de l'entreprise, victime de pertes colossales supplémentaires. »* Bensouna déplore en outre le recrutement d'officiers étrangers qui semblent en villégiature, s'adonnant à la pêche, logeant dans un hôtel de luxe, n'étant même pas en mesure de signer une passation de consignes remise par le staff algérien. *« N'est-ce pas là une offense, voire un outrage au drapeau algérien ? »* s'indigne-t-il.

Il s'offusque contre le fait *« d'attribuer à ce staff étranger un salaire mensuel de 1 milliard de centimes alors que les membres de l'équipage algérien attendent désespérément leur salaire depuis 3 mois ? N'est-ce pas de la discrimination ? N'est-ce pas une façon de reconnaître que l'équipage national est inférieur à un équipage étranger ? N'est-ce pas de la déconsidération à l'encontre des hommes qui continuent leur besogne sans être payés en étant en plus soucieux du devenir de leurs familles à terre, le plus souvent nécessiteuses ? »* poursuit-il.

Le rédacteur de la lettre rappelle toutes les actions de protestation contre la gestion de la compagnie, menées par le syndicat depuis près de deux ans : *«Nous avons contenu notre parole envers monsieur le ministre, nous avons gelé un sit-in de centaines de travailleurs qui réclamaient leurs salaires depuis 3 mois, mais nous étions au rendez-vous prévu. Le directeur général actuel a été désigné sans qu'aucune feuille soit tracée pour répondre à la légitime et compréhensible inquiétude, pour ne pas dire angoisse des travailleurs sur l'avenir de la CNAN et sur l'avenir incertain et compromis de familles laissées pour compte.»* En conclusion, le président du syndicat de la Cnan-Nord

relève qu'il est *«bien triste de donner du grain à moudre à la presse nationale et internationale et de faire le jeu de tous les détracteurs étrangers de notre pays en leur donnant le bâton pour nous battre. Où va la Cnan ? Qui protège ses prédateurs ? Pourquoi le silence du groupe Gatma ? Sommes-nous en train de revivre l'épisode de l'affréteur et homme d'affaires saoudien Gheit Pharaon (qui a saisi, il y a quelques années, plusieurs navires de la Cnan et les revendus, ndlr) ? Qui va protéger le patrimoine national et son pavillon ?»*

Devant un tel constat, y aura-t-il enfin une enquête sur les raisons qui ont conduit à la mise en danger de la flotte maritime, au moment où le pays a le plus besoin d'elle, en raison de la flambée des prix du transport maritime ?

Liberte-algerie- 15 novembre 2021- Vers la création d'un front pour la libération des détenus



La réunion regroupant militants politiques, syndicalistes et hirakistes, le samedi 13 novembre, au siège du RCD.

Une quarantaine de militants politiques, syndicalistes et hirakistes se sont réunis, samedi 13 novembre, au siège du RCD pour jeter les fondements d'un cadre politique qui aura pour mission d'exiger la libération des détenus d'opinion et la défense des libertés.

Cette initiative qui intervient dans un contexte politique particulier marqué par un rétrécissement des espaces de libertés fait suite à l'appel lancé par les forces de l'alternative démocratique (PAD), rendu public le 1er novembre 2021 pour la construction d'un front contre la répression et pour la défense des libertés. “Les participants dont des acteurs politiques, associatifs, collectifs de défense des détenus d'opinion, journalistes, activistes du Hirak... ont débattu de la situation intolérable des atteintes graves aux libertés et des conditions de vie effroyables de l'immense majorité des populations”, ont indiqué les rédacteurs du communiqué rendu public hier. Objectif principal assigné à cette réunion élargie : la construction d'un cadre politique de défense des libertés démocratiques qui exige la libération sans condition de tous les détenus d'opinion, l'arrêt de la répression et le respect des libertés fondamentales.

“Les participants dénoncent l'instrumentalisation de la justice et affirment l'exigence de l'abrogation de toutes les lois liberticides et plus particulièrement l'article 87bis du code pénal”, note le texte. Organisée suite à l'appel lancé le 1er novembre par le PAD pour la construction d'un front contre la répression et la défense des libertés démocratiques, “la réunion d'hier (samedi 13 novembre, ndlr) est une réunion intermédiaire qui va préparer la proclamation de la naissance du front”, précise Ouamar Saoudi, cadre du RCD, joint par téléphone.

“On a mis en place un comité provisoire qui s'est chargé d'élargir l'audience de notre initiative et de préparer la prochaine réunion. Il va aussi préparer un document qui sera une sorte de charte sur laquelle les gens vont s'engager”, a-t-il détaillé. Selon lui, outre des militants politiques et syndicaux, des membres des comités de défense des détenus de différentes wilayas (Oran, Mostaganem, Béjaïa...) se sont joints à cette initiative dont la formalisation sera mise en place dans un mois. Le but est de “rassembler tout ce beau monde éparpillé” pour construire “un cadre politique” mais non partisan, ouvert à toutes les sensibilités politiques qui “pèsent sur la scène politique nationale” et exiger que “les

détenus politiques et d'opinion soient libérés sans condition”. “Comme précisé dans l'appel du 1er novembre, ce front a pour objectif de militer pour la libération de tous les détenus politiques et d'opinion, la cessation de la répression, la défense des libertés démocratiques et syndicales”, explique-t-il.

Dans son appel du 1er novembre, le PAD a dressé un tableau noir de la situation des libertés démocratiques en Algérie. “Aujourd’hui, près de 300 détenu(e)s politiques et d'opinion, hommes et femmes, dont des responsables et des militant(e)s de partis politiques et d'association, des universitaires, des journalistes, des avocats, de nombreux jeunes activistes du Hirak et des réseaux sociaux, sont emprisonnés et des milliers d'autres poursuivis arbitrairement”, a-t-il déploré, estimant que “l'urgence est à la mobilisation des Algériennes et des Algériens”.

Elwatan-16 NOVEMBRE 2021- Le marché de l'emploi tendu malgré la reprise

Par taille d'entreprises, ce sont les grandes entreprises qui tablent sur l'augmentation du nombre de leurs employés contre 29% pour les PME et 18% pour les TPE (Très petites entreprises). Dans cette dernière catégorie, la décroissance prévue est de 34% contre 18% pour les PME et 13% pour les grandes entreprises.

Comme c'est le cas ailleurs, le marché de l'emploi reste tendu en Algérie en dépit d'une légère reprise. L'énergie, les nouvelles technologies et les finances sont d'ailleurs considérées comme secteurs porteurs. C'est ce que révèlent une enquête d'Emploitic, une entreprise spécialisée dans le recrutement en Algérie, menée en collaboration avec la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI) au près d'un échantillon de 700 entreprises.

Globalement, les résultats présentés hier à l'occasion de la quatrième édition de Talent Day, rendez-vous des Ressources humaines (RH) en Algérie, font ressortir que 50% des entreprises prévoient une croissance de leurs effectifs et 22% une décroissance.

Par secteurs, 40% des entreprises de l'énergie misent sur une stabilité de leurs effectifs, 40% d'entre elles tablent sur une augmentation et 20% comptent baisser le nombre de leurs employés. Les prévisions sont pratiquement similaires pour les banques. A ce niveau, le taux de croissance des effectifs est de 39% alors que 55% des entreprises sondées dans ce secteur prévoient une stabilité. La réduction prévue n'est que de 6%.

Dans l'informatique et les télécoms, les tendances se résument ainsi : 33% pour la croissance d'effectifs, 53% en faveur de la stabilité et 14% envisagent de réduire leurs effectifs.

Par taille d'entreprises, ce sont les grandes entreprises qui tablent sur l'augmentation du nombre de leurs employés contre 29% pour les PME et 18% pour les TPE (très petites entreprises). Dans cette dernière catégorie, la décroissance prévue est de 34% contre 18% pour les PME et 13% pour les grandes entreprises.

Ce sont autant d'indicateurs qui font dire à Louai Djaffer qu'«une petite reprise est bien là même si elle est légère». «On espère qu'elle s'accélérera et sera maintenue dans le temps», ajoutera-t-il pour répondre aux attentes des candidats.

Des candidats qui misent de plus en plus sur l'apprentissage. Autrement dit, ils aspirent à être formés par leurs employeurs via le digital. Ceux qui sont à la recherche d'un travail sont par ailleurs – et c'est nouveau en Algérie – de plus en plus regardants sur les questions de l'environnement et sur tout ce qui a trait à la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE).

Concernant les priorités des employeurs pour 2022, la transformation des organisations et des modes de travail est prioritaire pour 40% des sondés, le développement de l'attractivité et l'amélioration de l'image de l'employeur sont à assurer pour 39% des entreprises touchées par l'enquête, 37% d'entre elles misent sur le recrutement et 29% sur le renforcement du dialogue social.

Globalement, l'accent sera mis sur le développement des équipes pour faire face à d'éventuelles autres crises. Mais surtout de passer le cap de la digitalisation, qui a justement connu un coup d'accélérateur durant la période de confinement, selon les directeurs RH ayant participé au débat hier. Et ce, même si pour 27% des entreprises enquêtées, ce changement n'est pas une priorité au moment où 36% des RH prévoient des projets de digitalisation en 2022.

Une transformation qui a bousculé les entreprises, comme le soulignera Bouzid Moumene, directeur des ressources humaines à Société Générale Algérie. Mais elle a ouvert en parallèle des perspectives sur de nouvelles formes de travail. Mais, faudrait-il que ce passage au numérique n'engendre pas une suppression d'emplois.

Car *«ce qui dit digitalisation dit aussi réduction des effectifs. Comment éviter justement cela»*, s'interrogent les DRH. Le débat est lancé au moment où les stratégies post crise sont en élaboration. Autant alors prendre en considération cet élément.

Liberte-algerie- le 17 novembre 2021- Les paramédicaux paralysent les hôpitaux du pays



Si la tutelle continue à faire la sourde oreille, les paramédicaux n'écartent pas l'éventualité de reprendre, au début du mois prochain, leur mouvement de contestation, menace le syndicat algérien des paramédicaux.

Pour la deuxième journée consécutive, les hôpitaux de tout le pays ont sérieusement été perturbés dans leur fonctionnement par le débrayage des paramédicaux observé à l'appel du Syndicat algérien des paramédicaux (SAP). Hier, le mot d'ordre de grève a été massivement suivi car décidés à se faire entendre et à arracher leurs droits. "Le taux de suivi de notre grève a été de 90%. La mobilisation durant le premier jour a été importante, elle l'a été encore plus aujourd'hui. Tout le monde a répondu présent. Notre mot d'ordre a été massivement suivi dans toutes les wilayas", s'est félicité Lounès Ghachi, président du SAP. Et au cas où la tutelle ferait la sourde oreille, les paramédicaux n'écartent pas l'éventualité de reprendre, au début du mois prochain, leur mouvement de contestation. "S'il n'y a pas de réponse du ministère, nous renouvellerons notre appel au lendemain des élections locales", a-t-il menacé.

À l'hôpital de Ben Aknoun, le mot d'ordre de grève a été respecté par les paramédicaux qui, en plus, ont observé un sit-in le premier jour de leur débrayage et un autre le deuxième jour, a confié une infirmière. "Nous aurions aimé que nos revendications soient prises en charge, surtout que nous sommes en pleine 4e vague de Covid", a-t-elle dit, assurant que même d'autres corps ont été solidaires avec ce mouvement de protestation. "C'est un mouvement de grève pacifique et légal, et nous avons bien assuré le service minimum. Nous ne refusons pas le travail, mais nos revendications doivent être prises en charge", a-t-elle soutenu. Dans les autres régions du pays, la tendance est la même. Comme c'est le cas à Tiaret où la seconde journée de la grève nationale des paramédicaux a été marquée par une adhésion plus importante par rapport au premier jour. "Le mouvement a été suivi à hauteur de 60%", selon le président du bureau local du SAP, Adel Guidoum.

Le taux de participation a atteint 80% chez les paramédicaux affiliés à ce syndicat, à savoir dans les services de psychiatrie, ORL, stomatologie et ophtalmologie de l'EHS de Tiaret, ainsi qu'à l'EPH de Sougueur et aux EPSP d'Aïn Dheb et d'Aïn Kermès. Les paramédicaux expliquent que "la décision de recourir à la manière forte fait suite au refus de la tutelle d'engager des discussions sérieuses sur leurs revendications". "Nous avons décidé de faire grève car nous voulons régler définitivement les problèmes. Nous

avons soumis nos propositions sur le statut particulier, mais à ce jour, nous n'avons eu aucune réponse de la tutelle. Certes, nous avons rencontré le ministre, mais nous avons plutôt discuté de la situation due à la Covid", a expliqué M. Ghachi. "Certes, la révision du statut particulier prendra du temps, mais nous voulons que des discussions sérieuses soient ouvertes et que le travail soit préparé dès maintenant", a-t-il insisté. Le président du SAP a aussi tenu à dénoncer les intimidations dont ont fait l'objet des syndicalistes grévistes de la part de certains gestionnaires. "Nous tenons à ce que ces entraves à l'activité syndicale cessent. Dans certains hôpitaux d'Alger, des gestionnaires ont dit à nos adhérents que la grève est illégale, alors que nous sommes un syndicat agréé", a-t-il déploré.

Idem à Tiaret où les paramédicaux grévistes de l'EPH de Sougueur, ainsi que ceux des EPSP d'Aïn Dheb et d'Aïn Kermès ont fait l'objet de pressions de la part de leurs responsables qui ont tenté de les dissuader de faire grève. Le SAP a décidé, à l'issue de la réunion de son conseil national tenue le 28 octobre dernier, de déposer un préavis de grève de deux jours pour exiger la satisfaction de leurs revendications qui consistent, entre autres, en "la mise en place de commissions pour engager des discussions sur le statut particulier, le respect des engagements du président Tebboune quant au règlement des 5e et 6e tranches de la prime Covid et l'arrêt des entraves à l'activité syndicale et la promotion de tous les paramédicaux ayant à leur actif 5 années d'ancienneté".

Liberte-algerie- le 18 novembre 2021- Suppression de l'examen de fin de cycle primaire



Le ministre de l'Education nationale, *Abdelhakim Belabed* a annoncé, jeudi à Alger, l'annulation de l'examen de fin de cycle primaire.

"L'examen de fin de cycle primaire est officiellement annulé à partir de l'année scolaire 2021-2022", a annoncé le ministre lors d'une

conférence nationale consacrée à l'évaluation de la mise en œuvre des dispositions liées à la rentrée scolaire en présence des directeurs de l'Education.

Algerie360- 23 novembre 2021- jusqu'à 20 ans de prison pour fermeture les sièges les administrations

Le projet de loi modifiant et complétant le code pénal propose la criminalisation « les actes très répandus dans la société et le renforcement des peines prévues pour certains crimes ». Il prévoit de durcir les peines de prison et les amendes contre les contrevenants. Intervenant hier à l'APN lors d'une séance consacrée à la présentation de projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance 66-156 de 08 juin 1966 portant code pénal, le ministre de la justice, garde des sceaux, Abderrachid Tabi est revenu sur les détails de ces nouvelles lois proposées.

Selon lui, ce projet « propose la criminalisation des actes très répandus dans la société et le renforcement des peines prévues pour certains crimes ». Ce projet propose la révision de l'échelle des sanctions pénales à travers le relèvement de plafond de la peine d'emprisonnement à 30 ans au lieu de 20 ans ». Dans son deuxième amendement, ce projet de loi propose la criminalisation de certains nouveaux actes très « largement répandus dans la société », souligne le ministre. Il s'agit, à titre d'exemple, « la fermeture des sièges des institutions publiques ou des collectivités locales par n'importe quel moyen ou motif ». à ce propos, le premier responsable de secteur judiciaire n'a pas manqué de souligner qu'il s'agit d'un phénomène ayant connu dernièrement « une propagation sans précédent dans notre pays et qui a entraîné le blocage de plusieurs structures ».

Les peines proposées dans le projet de loi ainsi, Tabi révèle que le projet instaure également « les peines sévères pouvant atteindre 20 ans de prison, assorties de deux (2) millions de da, si ces actes sont commis par la force ou en menaçant d'y recourir par plus de deux individus ou par les armes ».

En outre, le nouveau projet de loi aborde également l'exploitation illégale de la voie publique. Autrement dit, il s'agit de phénomène des parkings non autorisés. À ce propos, le projet propose la criminalisation de l'exploitation illégale de la voie publique, comme les parkings en contrepartie et sans autorisation de l'autorité administrative compétente ».

Les sanctions proposées dans le projet présenté par le garde des sceaux devant les membres de l'APN consistent à « une peine de prison de 6 mois à deux années et une amende de 25.000 da à 200.000 da, avec confiscation des fonds qui en proviennent ». Le ministre affirme que « ce phénomène exacerbe les citoyens et mène le plus souvent à des rixes qui portent atteinte à l'ordre public, expliquant que cet amendement est de nature à mettre un terme à l'anarchie qui caractérise la gestion des parkings et permettra aux collectivités locales d'encadrer cette activité ». Par ailleurs, le projet propose également de durcir de réprimer les actes relatifs au recours d'un fonctionnaire public à son pouvoir

et à sa fonction, dans le but d'arrêter ou d'entraver l'exécution d'une décision de justice ou de s'y opposer délibérément.

Ainsi, le texte propose de «porter le peine de ce délit de deux à 5 ans d'emprisonnement et une amende de 200.000 da à 500.000 DA, pour qu'elle soit adéquate avec le gravité de ces actes».

Algerie360- 24 novembre 2021 - lutte contre la cybercriminalité : la justice persiste et signe

L'Algérie déclare la guerre à la cybercriminalité. Un pôle spécialisé a même été créé suite à une décision de président Bouteflika, afin de renforcer la lutte contre le crime numérique. Les peines de certains délits ont été considérablement durcies.

Hier vendredi, le ministre de la justice et garde des sceaux, Rachid Tebbi, a fait savoir, en marge de la journée nationale d'étude intitulée « le rôle de la jurisprudence et de la législation dans la promotion de la loi », que « la jurisprudence judiciaire est une source de droit. Les juges s'inspirent généralement des opinions jurisprudentielles sur les questions épineuses qui leur sont présentées. »

Le ministre a également rappelé que « il y a eu un amendement au code de procédure pénale, par lequel le pôle national spécialisé dans la lutte contre la cybercriminalité a été mis en place et les sanctions pour certains cyber crimes ont été durcies. »

Le premier responsable du département de la justice en Algérie a toutefois expliqué que ce durcissement de peines concerne principalement les publications véhiculant de fausses informations qui sont susceptibles de toucher à la stabilité de l'état et de la société.

Le ministre n'a pas manqué de se pencher sur les libertés individuelles. Il a notamment déclaré que les postes personnels ne seront pas touchés, et qu'il n'y aura pas d'atteintes aux libertés de citoyen.

Cybercriminalité : une hausse des chiffres

Selon les services de sécurité, près de 8.000 cyber crimes ont été enregistrés durant l'année 2020, contre seulement 500 en 2015.

Les mêmes chiffres affirment que la diffamation et l'agression verbale sont en tête des délits enregistrés, mais il y a aussi le chantage, l'escroquerie et l'exploitation sexuelle.

Les utilisateurs d'internet sont en permanente hausse en Algérie. Les réseaux sociaux ont pu accueillir 13 % de plus d'Algériens en une année seulement, de janvier 2020 à janvier 2021.

Liberte-algerie- le 25 novembre 2021- -FÉMINICIDES ET PRISE EN CHARGE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES- Amnesty appelle les autorités algériennes à agir en urgence.

La loi condamnant les violences faites aux femmes, adoptée en 2015, est restée en grande partie inefficace en raison de l'absence des mesures d'accompagnement et des modalités de son application.

L'ONG Amnesty International a appelé, hier, les autorités algériennes à "agir de toute urgence pour mettre fin aux féminicides", qui prennent ces dernières années des proportions alarmantes dans le pays.

L'ONG, qui rendait public un communiqué à la veille de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le 25 novembre, a noté que depuis le début de l'année 2021, le site "Féminicides Algérie" a recensé au moins 49 féminicides, contre 54 durant l'année 2020.

Des chiffres, souligne l'organisation, qui "sont largement en dessous de la réalité, selon les organisations de défense des droits des femmes, car ils représentent seulement le nombre de cas qui ont pu être recensés".

Cependant, AI relève que "malgré l'horreur de ces crimes et la mobilisation d'associations, d'artistes ou de l'opinion publique durant toute l'année, les autorités algériennes n'ont pas condamné publiquement ces féminicides, assassinats de femmes au simple motif qu'elles sont des femmes".

Ce pourquoi, Hassina Oussedik, directrice d'Amnesty International Algérie, juge "urgent, au vu de la gravité de la situation, que le gouvernement protège les femmes et s'engage à prendre toutes les mesures pour mettre fin à ces féminicides".

En demandant ainsi aux autorités algériennes de "s'assurer que les responsables présumés des féminicides et de toutes les autres formes de violences contre les femmes soient traduits en justice", l'ONG appelle également à "prendre les mesures nécessaires pour permettre aux femmes victimes de violences d'accéder à la justice en toute sécurité, de bénéficier d'hébergements adaptés, d'une aide psychosociale et d'un soutien juridique".

Sur ce chapitre, il y a lieu de rappeler que la loi condamnant les violences faites aux femmes, adoptée en 2015 après un blocage de plusieurs mois au Parlement, est restée en grande partie inefficace en raison de l'absence des mesures d'accompagnement et des modalités de son application.

Pour preuve, le pays ne dispose que de cinq centres d'accueil pour les femmes victimes de violences, majoritairement concentrés à Alger et qui ne sont pas adaptés. Tous ces centres n'accueillent pas les victimes avec leurs enfants.

Et lorsqu'elles sont admises, elles sont interdites de sortie et leurs téléphones portables confisqués. Autant de raisons qui font qu'Amnesty International "demande aux autorités algériennes d'adopter une approche globale pour lutter de manière efficace contre toutes les formes de violences à l'encontre des femmes, approche qui, jusqu'à maintenant, est restée fragmentaire et symbolique".

Hassina Oussedik s'interroge, d'ailleurs, sur "l'absence de campagnes de sensibilisation contre les violences à l'encontre des femmes, alors que les autorités algériennes mènent régulièrement des campagnes de sensibilisation sur diverses thématiques (anti-Covid-19, accidents de la route, tabagisme...)".

Liberte-algerie- le 28 novembre 2021- Un taux de participation de 35,97% aux élections des APC à la clôture des urnes

Le taux de participation national au scrutin de l'élection des membres des Assemblées populaires communales a atteint 35,97% et 34,39% pour l'élection des Assemblées populaires de wilaya (APW) à la clôture des urnes à 20h00, a annoncé samedi soir le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi.

Lors d'une conférence de presse sur les résultats préliminaires du déroulement de l'opération de vote, M. Charfi a indiqué que le nombre d'électeurs pour les APC a atteint 8.517.919 votants, soit un taux de participation de 35,97%.

Quant aux Assemblées populaires de wilaya (APW), le nombre de votants s'est élevé à 8.145.226, soit un taux de participation de 34,39%.

Le président de l'ANIE a tenu à préciser que ces taux de participation restent provisoires en attendant l'examen de toutes les données liées à cette opération électorale et les recours qui y seront introduits.

Pour rappel, le taux de participation national à l'élection des APC était de 24,27% à 16h00 et celui des APW s'est établi à 23,30% à la même heure.

L'Expression- le 30 novembre 2021- Des établissements paralysés-Le Cnapeste maintient la pression

La grève du Cnapeste a pris, hier, une tournure inattendue. Ce mouvement de grève cyclique, qui bouclera, aujourd'hui, sa 5e semaine, a été entamée simultanément, avec le déroulement des examens du premier trimestre, ce qui a eu pour effet de perturber partiellement le déroulement des examens des trois cycles de l'éducation, dans plusieurs régions du pays. Les examens du cycle secondaire sont les plus compromis, notamment dans la région de l'Algérois. Ce débrayage n'a pas eu l'effet escompté, au niveau des établissements scolaires du pays, selon les chiffres communiqués par la tutelle. Contacté, hier, dans l'après-midi, par L'Expression, Nacereddine Benhabouche, le chargé de communication auprès du ministère de l'Education nationale a déclaré que «le taux de suivi de la grève, lancée par le Cnapeste, a été, en effet, estimé à 1,4%, au niveau national». «Le taux de suivi de l'appel à la grève lancé par ce syndicat» a-t-il poursuivi, «est de 0,1% dans le cycle primaire et il ne dépasse pas les 0,6% dans le cycle moyen; il est estimé à 5,4% dans le secondaire. Des chiffres qui se reflètent dans les constats, sur le terrain par nos correspondants, à Constantine, Béjaïa, Oran et Annaba où ils se sont rapprochés des différents établissements scolaires pour tâter le pouls de la première journée de grève. La majorité des enseignants sont restés insensibles à l'appel à la grève, lancé par le Cnapeste, affirment nos correspondants. Peut-on parler de «prise d'otages» pour décrire la situation où des milliers d'élèves en situation d'examen se sont retrouvés entre le marteau et l'enclume? Des enseignants grévistes, rencontrés lors de notre virée à Alger, récusent totalement l'emploi de cette expression. Ces derniers «ne jurent que par la grève», afin de faire aboutir leurs revendications socioprofessionnelles. « Nous refusons d'être considérés comme des preneurs d'otages, voire comme des ennemis,» dira une enseignante, qui a réitéré les mêmes revendications contenues dans la plateforme du Cnapeste. En attendant d'en savoir plus sur la suite de ce mouvement de grève, qui prendra fin aujourd'hui, il y a lieu de noter que du côté des parents d'élèves, le recours à la grève, en pleine période d'examens, est «une option très contestée». «Ces journées de grève à répétition ne feront qu'accentuer le retard, déjà difficile à surmonter, dans les programmes tracés par la tutelle», dira une maman rencontrée à Béni Messous, devant l'école primaire El Banafsadj. Celle-ci nous a confié qu'elle s'est retrouvée obligée de rester mobilisée et contrainte de patienter à l'extérieur de l'école, pour reprendre sa protégée. L'interlocutrice n'était pas la seule à attendre, durant plusieurs heures, ses enfants, derrière les murs des écoles.